

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2017**

DATE DE CONVOCATION : 02.12.2016	L'an deux mille dix-sept, <b>Le treize janvier à vingt heures,</b>
DATE D'AFFICHAGE : 02.12.2016	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LETORT Bernard, NEUTE Françoise.
EN EXERCICE 15	<b>Excusés :</b> ROBISSOUT Josiane (procuration à BREHINIER Henri), BROCHARD Gwénaëlle, MENIER Mireille, LEBORGNE Régine
PRESENTS 11	<b>Secrétaire de séance :</b> COLLET Céline
VOTANTS 12	

**PROCES VERBAL REUNION DU 9 DECEMBRE 2016**

---

Accepté à l'unanimité.

**POINT DINAN AGGLOMERATION**

---

La prochaine réunion aura lieu le lundi 16 janvier 2017 à la salle des Jacobins à Dinan. Tous les délégués sont conviés ainsi que les suppléants.

L'ensemble des locaux de la Communauté de communes Plancoët-Plélan resteront utilisés par les services. Nous nous trouvons dans une situation d'attente. Des ateliers thématiques devraient être mis en place. Les élus municipaux pourront y apporter leur participation.

**DINAN AGGLOMERATION – INSTRUCTION DROIT DES SOLS**

---

Par la délibération du 30 juin 2014, le Conseil Communautaire de Dinan Communauté a approuvé la création d'un service instruction à l'échelle de l'intercommunalité afin de pallier au désengagement de l'Etat annoncé dans la loi ALUR.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les Communautés de communes de Dinan Communauté, de Plancoët Plélan, du Pays de Caulnes, de Rance Frémur et les communes de Broons, Yvignac la Tour et Megrit fusionnent pour former Dinan Agglomération.

Ainsi, les communes membres de la future agglomération (sauf celles relevant du Règlement National d'Urbanisme) vont pouvoir bénéficier des prestations du service urbanisme pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

Afin de définir les modalités de fonctionnement du service urbanisme-instructeur de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol avec l'ensemble des communes, il est proposé qu'une convention soit signée entre chaque commune et Dinan Agglomération.

Cette convention définit entre autres, les champs d'application du service instructeur, ses attributions et celles des communes, ainsi que les modalités financières liées à cette prestation.

Lors de la journée fondatrice du 19 novembre 2016, il a été acté un principe de gratuité du service pour l'année 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de SAINT-LORMEL et Dinan Agglomération.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

## **DEVIATION DE PLANCOËT**

---

La déviation de Plancoët fait partie des opérations prioritaires du schéma Départemental d'Aménagement des Routes du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.  
 Une rencontre a été organisée le 15 novembre 2016 afin de faire un point d'avancement du projet et de définir son plan de financement.

Les échanges ont permis d'aboutir à un accord de principe sur la participation financière du bloc local, ainsi que sur des aspects techniques, en particulier les échanges de la nouvelle infrastructure avec le réseau routier actuel.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les points suivants :

- Clé de financement :
  - 1/ étude : 50 % département – 50 % collectivités locales
  - 2/ travaux : 70 % département – 30 % collectivités locales
- Fonctionnalités du projet :
  - 1/ déviation par le nord de l'agglomération reliant la RD 794 à l'est, la RD 768 route de Créhen et la RD 768 à l'ouest, de la Millière à Point P.
  - 2/ 5 points d'échanges en carrefours plans
  - 3/ le rétablissement sans échange de la voie communale « rue des vergers » à St Lormel

Il est précisé que l'enveloppe actuelle est comprise entre 10 et 12 M€, étude comprise, mais pourrait évoluer au regard des contraintes techniques du franchissement de l'Arguenon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de donner un accord de principe sur la participation financière et les aspects techniques énoncés ci-dessus.**

## **TARIF LOCATION DE LA SALLE - OBSEQUES**

---

Il est demandé au conseil municipal de se positionner quant au tarif à appliquer pour la location de la salle des fêtes lors d'obsèques (café).

Il est proposé de pratiquer un tarif forfaitaire de 50 € vaisselle comprise.

<b>Durée Location</b>	<b>Journée (9h/21h) semaine</b>	<b>Week-end</b> Ven 14h au dim 21h	½ journée (3h)*
-----------------------	---------------------------------	--	--------------------

<b>Particuliers</b>	Commune	150 €	270 €	50 €
	Hors Commune	250 €	380 €	70 €
<b>Associations</b>	Commune	<i>3 gratuités le week-end A partir de la 4<sup>ème</sup> location : 100 € / location - 15€ chauffage</i>		
	Hors Commune	150 €	270 €	50 €
<b>Cérémonie civile funéraire</b>		gratuité		
<b>Location post-obsèques</b>		50 € vaisselle comprise		
<b>Chauffage</b>		15 €	50 €	15 €
<b>Heures de ménage suppl.</b>		25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
<b>Forfait repas chaud (utilisation four)</b>		10 €	30 €	/

La location post-obsèques de la salle des fêtes se fera suivant disponibilité de celle-ci et sur une durée de 3h.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide de retenir le tarif forfaitaire de 50 € vaisselle comprise pour la location de la salle des fêtes post-obsèques.

### **TARIF LOCATION DE LA SALLE – TARIF TEMPORAIRE CREHEN**

Suite à une demande du Maire de Créhen en raison des travaux effectués dans leur salle des fêtes, il est demandé au conseil municipal de se positionner quant au tarif à appliquer pour la location de la salle des fêtes le week-end pour les habitants de Créhen.

Il est proposé d'appliquer pour les habitants de Créhen et pendant le temps des travaux, le tarif de location prévu pour les particuliers de la commune de 270 € pour le week-end.

<b>Durée Location</b>		<b>Journée (9h/21h) semaine</b>	<b>Week-end Ven 14h au dim 21h</b>	<b>½ journée (3h)*</b>
<b>Particuliers</b>	Commune	150 €	270 €	50 €
	Hors Commune	250 €	380 €	70 €
<b>Associations</b>	Commune	<i>3 gratuités le week-end A partir de la 4<sup>ème</sup> location : 100 € / location - 15€ chauffage</i>		
	Hors Commune	150 €	270 €	50 €
<b>Cérémonie civile funéraire</b>		gratuité		
<b>Location post-obsèques</b>		50 € vaisselle comprise		
<b>Chauffage</b>		15 €	50 €	15 €
<b>Heures de ménage suppl.</b>		25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
<b>Forfait repas chaud (utilisation four)</b>		10 €	30 €	/

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide d'appliquer aux habitants de Créhen, le temps des travaux de leur salle des fêtes, le tarif de location prévu pour les particuliers de la commune de 270 €, pour le week-end.

### **TRAVAUX AMENAGEMENTS SECURITE DU BOURG – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Suite aux travaux d'aménagements de sécurité du bourg, la commission permanente s'est réunie le 28 novembre 2016 et a approuvé le projet technique.

Le conseil départemental des Côtes d'Armor nous demande donc de bien vouloir autoriser le maire à signer une convention d'occupation du domaine public relative à cet aménagement.

**Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative aux aménagements de sécurité du bourg.**

Pour information, l'entreprise Eurovia doit intervenir courant janvier et selon les conditions météorologiques afin de terminer le chantier : résine pépite, potelets et passage piétons en résine.

## **POINT FINANCIER : RESTES A REALISER**

Pour information, il s'agit d'inscrire dans le programme en section d'investissement les « Restes à Réaliser », c'est-à-dire procéder au report des engagements en priorité au budget 2017 :

### **Section Investissement - Dépenses**

Article 2118 - achat terrains	5 500.00 €
(Frais acte vente Favrel / achat chemin bellenray / frais acte bellenray)	
Article 2312-opération 92 – Jardin du souvenir	165.83 € (Espaces verts)
Article 2313-opération 90 – Accessibilité	7 132.83 €
(Grilles mairie, potelets et passages piétons, plomberie salle)	
Article 2315-opération 55 – voirie	2 754.00 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>15 552.66 €</b>

### **Section Investissement - Recettes**

Article 1323	Contrat territoire 2016-2020	7 200.00 € (Travaux voirie)
Article 1341	DETR	6 000.00 € (Travaux voirie)
<b>TOTAL recettes</b>		<b>13 200.00 €</b>

## **TARIFS ASSAINISSEMENT 2017**

Le sujet est reporté au prochain conseil lorsque nous aurons plus d'éléments.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Point sur les travaux de l'école**  
La directrice et l'institutrice ont remercié la mairie pour tous les travaux réalisés pendant les vacances de Noël. Les coûts d'intervention ont été minimes.
- **Présentation des activités TAP le 4 février à la salle des fêtes**  
Le carnaval de l'école aura lieu le même jour. Le rassemblement aura lieu à 15h suivi de la présentation des TAP. La réservation des pizzas n'est pas ouverte actuellement aux personnes extérieures à l'école. Ce sujet sera à remonter à l'Amicale Laïque.
- **Tournoi des bénévoles du FC St Lormel**  
L'évènement s'est correctement déroulé.

Des informations sur ces sujets ainsi que des photos et divers coûts ont été adressés par mail aux conseillers municipaux et présentés au conseil.

- **Site Web**  
Le site est en cours de finalisation mais déjà en ligne.  
Les comptes rendus des derniers conseils sont en ligne.  
Il ne faudra pas hésiter à remonter ses commentaires à la commission.  
Tous les mois, des informations seront à mettre à jour sur le site.
- **Accord vente terrain**

Nous avons reçu un mail de Maître GUILLET, notaire à Le Croisic, nous informant de l'accord des Consorts Le Mire pour la vente de la partie soumise au droit de préemption de la parcelle A 1349 (7 109 m<sup>2</sup>) au prix de 28 500 €. Nous sommes dans l'attente d'un document officiel.

- **Visite du logement de l'école**

Le 10 décembre a eu lieu la visite du logement de l'école. Une étude est à mener sur le devenir de ce local.

- **Station d'épuration les Costières (visite de la SATESE le 3 janvier 2017)**

La visite de la SATESE a eu lieu le 3 janvier et les résultats seront retournés fin janvier.

- **Eglise : sonnerie des cloches**

Un arrêt des cloches de minuit à 6h du matin sera programmé à l'essai.

- **Clé cimetière**

Dans le cadre du contrôle des marbriers, la clé du cimetière est actuellement disponible uniquement en mairie. Une demande est faite pour attribuer une clé au responsable de la paroisse.

**Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 6 voix pour, 2 abstentions (Josiane ROBISSOUT, Chantal BOUAN) et 4 voix contre (Louis ALLET, Céline COLLET, Jean-Claude CADE et Louis ALLET) :**

- **De ne pas mettre à disposition une clé du cimetière au responsable de la paroisse.**

La décision pourra être revue en fonction des retours à l'usage du portail du cimetière.

- **Boulangerie : rendez-vous du 12 janvier 2017 avec Mr LEBOUR et Mme COTIN**

Le projet de reprise de la boulangerie par Mr LEBOUR et ses sœurs est une opération délicate et fragile financièrement. Il reste d'actualité. Il est soutenu par la Chambre des Métiers et défendu par la vice-présidente du département, Marie-Christine COTIN.

- **Vasières : rendez-vous du 10 janvier 2017 avec Mr DOURFER (DDTM)**

Un dossier concernant les vasières a été rempli en présence et avec les conseils de Mr DOURFER.

- **Visite du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'église du vieux bourg**

La clé de voute et la toiture de l'église du Vieux Bourg travaillent sur la structure de l'édifice. Ce phénomène s'est accéléré ces 6 derniers mois. L'église est classée au patrimoine. Une seconde visite est à prévoir par le CAUE. Par la suite, un compte-rendu sera effectué et nous sera adressé.

- **Repas des Aînés**

Le repas des aînés est fixé au samedi 7 octobre 2017.

- **Ligne ferroviaire Plancoët Lamballe**

Une réunion de l'Association Ferroviaire Bretagne Nord aura lieu le 23 janvier 2017. Le sujet de la rénovation de la ligne Lamballe-Plancoët-Dinan-Dol sera porté en priorité par l'AFBN à Dinan Agglomération. L'AFBN attend le soutien dans cette démarche de la commune de St Lormel.

- **Commune nouvelle : cm du 10 février 2017**

Le sujet sera relancé lors du prochain conseil municipal, à savoir si nous continuons de travailler sur le sujet.

---

## QUESTIONS DIVERSES

- Bernard LETORT demande où en sont les travaux de l'église. Mr le Maire précise qu'il reste les extérieurs (gouttières) à effectuer.

Jean-Claude CADE fait également remarquer que les bois des fenêtres de l'église sont bruts et que le clocher se transforme en pigeonnier. Mr le Maire précise qu'il s'agit de bois exotique traité. Il fera le point sur ces sujets avec l'entreprise Art Camp à la réception des travaux.

- Bernard LETORT fait remarquer qu'une terrine dans les colis de Noel avait un aspect suspect. Sylvie GUILLOTIN conseille de rapporter les produits s'il y a à nouveau ce type de problème.

- Françoise NEUTE relaye la demande de Daniel ROUSSEL pour savoir si un passage piéton peut être positionné en face du stade (conteneur). Mr le Maire fera le point lors de la prochaine commission voirie.

- Paul LADROITTE demande si la numérotation des électeurs des listes électorales pour les prochaines élections présidentielles sera revue et si un nouveau Code électoral mis à jour est prévu à l'achat.

La mise à jour de la numérotation des électeurs (refonte) est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2017. L'achat du Code électoral sera prévu.

- Jean-Claude CADE fait remarquer que de nouvelles tables ont été mise en place à la salle des fêtes mais qu'aucune communication n'a été effectuée à ce sujet. Mr le Maire confirme qu'il a omis de faire part de cette information au conseil. Il explique que cet achat a été effectué en décembre 2016 suite à une opportunité pour un montant de 1804,50 € pour 25 tables. Cet achat a été effectué dans le cadre de la somme allouée de 4600 € à Mr le Maire sans délibération pour l'achat de biens mobiliers.

**Prochain Conseil Municipal : vendredi 10 février 2017 à 20h.**

La séance est levée à 22h25.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSEUT <i>Absente</i>	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwénaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LADROITTE Paul	LEBORGNÉ Régine <i>Absente</i>	LETORT Bernard	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise	